

# Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 29 juin, 2012

2012-031

## Améliorations aux négociations à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX et à TMX Select

Nous sommes heureux d'annoncer l'instauration de plusieurs améliorations aux négociations à la suite de demandes de clients et de récents amendements réglementaires. Les améliorations décrites dans cet avis entreront en vigueur le **15 octobre 2012**.

### Améliorations aux négociations au sujet des ordres de vente à découvert et des ordres exemptés de marquage de vente à découvert

#### **Restrictions d'abandon de prix des ordres de vente à découvert (test d'écart)**

La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX (TSXV) et la TMX Select cesseront de limiter les ordres de vente à découvert au dernier cours de vente. Les ordres de vente à découvert pourront être négociés à la baisse jusqu'à leur cours limite en établissant le dernier cours de vente à un écart à la baisse. Les ordres de vente croisée à découvert ne seront plus conditionnés par le dernier cours de vente.

#### **Ordres de vente à découvert**

Les ordres de vente à découvert offerts à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX pourront avoir les attributs suivants :

- Les ordres de vente à découvert au prix du marché seront acceptés à la séance de préouverture et aussi lorsque la négociation sur un symbole sera arrêtée
- Les ordres de vente à découvert seront acceptés pour les volumes de lots mixtes ou irréguliers
- Les ordres à la clôture du marché (CDM) et à cours limité (OCL) peuvent être des ordres de vente à découvert

#### **Exemption à découvert**

L'abandon des restrictions de cours de vente à découvert rend redondante l'étiquette d'exemption à découvert. Cette étiquette sera éliminée des devis d'entrée d'ordre et du protocole de diffusion. L'étiquette d'exemption à découvert continuera d'être acceptée sur les ordres, toutefois, celle-ci ne sera pas retournée avec les réponses correspondantes.

#### **Exemption de marquage à découvert**

Une nouvelle étiquette d'exemption de marquage à découvert sera fournie afin d'aider les courtiers qui ont recours à des stratégies de négociation « non directionnelles » de désigner leurs ordres comme exemptés de marquage à découvert. L'étiquette d'exemption de marquage à découvert sera retournée sur les réponses correspondantes et se situer sur la couche privée du flux de messages, assurant ainsi l'anonymat de la désignation. *(Voir l'Annexe A pour plus de précisions sur l'étiquette)*

La désignation d'exemption de marquage à découvert sera automatiquement ajoutée aux messages non sollicités découlant des responsabilités du mainteneur de marché – ordres irréguliers. Les messages non sollicités affectés comprennent les négociations provenant des responsabilités de lots irréguliers, de garantis d'exécution minimale et de la participation des courtiers inscrits.

## **Améliorations des négociations relatives aux types d'ordres cachés de la TSX-TSXV**

Les amendements récents aux règles des RUIIM relativement à la liquidité des ordres cachés sur les marchés boursiers canadiens nécessiteront, sous réserve de certaines exceptions, qu'un ordre entré sur une place boursière qui se négocie avec un ordre qui n'est pas affiché,

transaction croisée intentionnelle peut être soumise de la façon habituelle, à l'achat ou à la vente, mais peut aussi être offerte au cours médian du NBBO. À un écart de trois échelons de NBBO, une transaction croisée intentionnelle continuera d'être acceptée à l'achat ou à la vente,

### **À propos du Groupe TMX (TSX-X)**

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés comptant et des marchés dérivés couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Shorcan Energy Brokers, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés d'inscription, des marchés boursiers, des mécanismes de compensation, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière internationale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux partout au Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans des marchés clés des États Unis (New York, Houston, Boston et Chicago), ainsi qu'à Londres, à Beijing et à Sydney. On trouvera plus d'information sur le Groupe TMX au [www.tmx.com](http://www.tmx.com). Suivez le Groupe TMX sur Twitter, au <http://twitter.com/tmxgroup>



Appendix 1

**Summary of Order Entry and Broadcast Feed Specification Updates**

<b>Feature</b>	<b>Description</b>	<b>FIX OE</b>	<b>STAMP OE</b>	<b>Broadcast Feed</b>
SME Marker	A private marker for the “Short-Marking Exempt” order designation.	FieldIdentifier = 7729 ; no default ShortMarkingExempt = 0   ; SME = 1   ; Buy Cross SME = 2   ; Sell Cross SME = 3   ; Both Buy and Sell Cross SME	FieldIdentifier = 609 ; no default ShortMarkingExempt = 0   ; SME = 1   ; Buy Cross SME = 2   ; Sell Cross SME = 3   ; Both Buy and Sell Cross SME	FieldIdentifier = 609 ; no default ShortMarkingExempt = 0   ; SME = 1   ; Buy Cross SME = 2   ; Sell Cross SME = 3   ; Both Buy and Sell Cross SME
Executing against dark liquidity tag value	A private tag value that will identify if the order executed with a passive dark order	FieldIdentifier = 6780 TSXExchangeAdmin Position 4: “D” Order executed against dark liquidity	FieldIdentifier = 380 Exchange-Admin Position 4: “D” Order executed against dark liquidity	FieldIdentifier = 380 Exchange-Admin Position 4: “D” Order executed against dark liquidity
Removal of Short Exempt identifier	With the repealing of the tick test the short exempt designation will be discontinued	FieldIdentifier = 54 “6” = Sell Short exempt “A” = Cross Short Exempt	FieldIdentifier = 221 ; TSX and TMXS ShortExempt = "Y"   "N" ; default is "N"	FieldIdentifier = 221 ; TSX and TMXS ShortExempt = "Y"   "N" ; default is "N"